

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	12 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.		
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.		
10 h. 27 <sup>m</sup> »	5 h. 45 <sup>m</sup> »	7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 27 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »	—	4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	2 h. 30 <sup>m</sup> soir.		

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

### Cahors, le 4 Mai.

Pendant les quelques semaines de vacances qui viennent de s'écouler, les députés ont pu voir, d'une façon complète et générale, ce qui se passe sur différents points du pays. Nous sommes certains qu'aucun d'eux, à quelque opinion qu'il appartienne, ne peut se tromper sur les véritables sentiments des populations : ce qui saute manifestement aux yeux, pour peu qu'on se donne la peine de regarder, c'est l'immense désir qu'a le pays de voir le Parlement donner le pas aux questions d'affaires sur les questions de politique proprement dite.

Nous disons que ce spectacle saute aux yeux de tous : nous sommes loin de prétendre qu'il soit du goût de tout le monde. Bien au contraire, nous connaissons des gens — de nuances diverses, — qui trouveraient un très grand plaisir à ce que les cartes pussent se brouiller encore une fois, les uns pour une cause, les autres pour une autre.

Pour nous, qui avons d'autres visées ; pour nous, qui avec l'immense majorité de nos concitoyens, désirons simplement le développement normal, pacifique, terre à terre si l'on veut, de notre organisation constitutionnelle, nous nous demandons surtout si la session nouvelle s'ouvre dans des conditions de calme qui puissent nous permettre de voir sortir des discussions parlementaires de bonnes lois et non des crises ministérielles ; de sérieuses réformes d'institutions et non de fantaisistes changements de personnes.

Nos députés reviennent de visiter leurs électeurs, ils savent donc à quoi s'en tenir sur ce qu'on attend d'eux ; et nous n'imaginons pas, que, de gaité de cœur, ils aient envie de se lancer dans des aventures où la Chambre actuelle disparaîtrait le jour-même, si le ministère d'aujourd'hui venait à disparaître.

Cette Chambre a eu de pénibles débats elle a passé par des hésitations, par des secousses qui, en se prolongeant, l'auraient gravement compromise et promptement usée aux yeux du pays. Après les faits auxquels nous faisons allusion et qui sont bien présents à toutes les mémoires, la Chambre est entrée en pleine possession d'elle-même : elle a aussi sa majorité ; elle a manifesté, dans plus d'une occasion grave, sa confiance pour un cabinet qui est arrivé en affirmant que son programme était avant tout un programme de travail et de conciliation. Aujourd'hui, il n'y a donc plus qu'à marcher avec persévérance dans la voie qu'on a soimême choisie, où l'on est entré déjà, et où, bien évidemment, l'opinion publique demande qu'on reste.

Politique d'affaires ; ce n'est pas là une formule vague un mot en l'air à l'heure actuelle.

La politique d'affaires, telle que nous la comprenons, veut, avant tout, que la discussion du budget soit menée avec assiduité et activité, c'est là la première et la plus immédiate de toutes les affaires dans la session qui s'ouvre.

Viennent ensuite les questions de réfor-

mes. Et quand nous parlons de réformes, il nous est encore facile de préciser ce que nous voulons dire : de gros projets sont à l'étude, la loi sur la magistrature, la loi sur la réforme militaire. Ces projets touchent aux intérêts les plus vitaux du pays ; à l'œuvre donc ! pour que le pays se trouve au plus vite en présence d'un état de choses qui réponde pleinement à l'organisation constitutionnelle qu'il s'est donnée et qui fasse cesser toute incertitude. Là où l'incertitude n'est ni permise, ni tolérable.

Quand on a de si grandes choses à faire, on comprend le prix du temps ; aussi ne croyons-nous pas trop attendre de la conscience de nos législateurs des deux Chambres en espérant que la présente session sera une session où l'on se reposera peu, où l'on parlera seulement dans la mesure nécessaire et où l'on produira dans toute la mesure possible.

Le Parlement a repris ses séances le 2 mai dans des conditions favorables pour faire de la bonne besogne. Qu'il ne dépense pas trop de temps à la discussion d'interpellations ou de questions et la session occupera une place importante dans la République, si elle contribue à prouver à la France qu'il ne faut pas confondre le gouvernement avec l'autoritarisme et l'action avec le bruit.

Les adversaires du ministère lui reprochent de ne pas tenir avec une énergie suffisante les rênes de l'Etat, ce personnage abstrait dont on a tant abusé dans notre pays et qu'une école politique s'efforce de confondre avec la Patrie.

Comme le philosophe antique, qui prouvait le

mouvement en marchant, le cabinet Freycinet répond à ces accusations en obtenant des réformes, là où d'autres n'ont réussi qu'à amener des crises. Cela tient à ce qu'il s'inspire des véritables principes républicains, dont une démocratie ne saurait s'écarter sans risquer de tomber tôt ou tard aux mains d'un soldat audacieux.

« Le monde est trop gouverné » est un axiome américain. C'est la formule que l'on retrouve partout aux Etats-Unis, et à laquelle la grande République doit en partie son incomparable et sa merveilleuse fortune.

Malgré l'avis officieux qui leur a été donné, les feuilles ultra socialistes continuent à pousser à l'organisation d'une grande manifestation à l'occasion du onzième anniversaire de l'écrasement de la Commune. Il est à peine besoin de dire que l'immense majorité de la population parisienne condamne d'avance et très énergiquement ce coupable rappel des plus tristes souvenirs de l'histoire contemporaine. Il n'est donc pas à craindre que la manifestation puisse prendre de sérieuses proportions, et c'est ce qui fait désirer à beaucoup de gens très sérieux que le gouvernement laisse les communistes se livrer tranquillement à leurs exercices, en veillant toutefois au maintien de l'ordre.

Que peut-il arriver, en effet ? Que Louise Michel, que quelque Cournot, que quelque Labusquière prononcent des discours appelant et prophétisant la revanche ? Mais rien n'est plus instructif et plus propre à augmenter l'horreur qu'inspirent les événements de 1871 et les saturnales des insurgés d'alors.

Ah ! qu'on leur laisse dire tout ce qu'ils voudront ; car c'est ainsi surtout que seront resserrés les rangs de tous ceux qui maudissent les misérables qui ont fait verser tant de sang.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (65) du 4 Mai 1882.

## LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Malgré le grand manteau qui recouvrait l'un des deux cavaliers, il crut reconnaître en lui une femme.

— C'est Ammi !... C'était donc bien ma princesse !... Oh ! je la retrouverai !...

A ce moment une lourde main se posa doucement sur l'épaule du jeune homme, et en se retournant il aperçut derrière lui le vieux Grates qui lui dit d'un ton grave et sévère :

— Patience, jeune homme ! si c'est la volonté de Dieu, vous reverrez Ammi, et ce qui aujourd'hui vous semble un mystère s'expliquera pour vous !

### IV

HANS GÖREL LE SALTIMBANQUE

C'est avec raison que le père avait présenté comme exceptionnelle la situation dans laquelle se trouvait alors Zeltingen, au milieu de l'Electorat de Trèves.

Elle avait pour cause l'orgueil jaloux du petit

potentat rhénan, qui voulait ainsi prouver à son collègue de la Moselle qu'il était aussi souverain dans son petit Etat liliputien que lui sur son trône électoral.

Tout ce qui était défendu dans l'Electorat, — le vol et le meurtre exceptés toutefois, — était toléré à Zeltingen et à Nachtig ; au contraire, les électeurs de Trèves déclaraient juste et toléraient ce que leurs voisins défendaient.

Il est vrai qu'ils n'avaient pas souvent de prétextes de se montrer libéraux, car les souverains de Zeltingen ne leur en fournissaient point l'occasion ; si bien qu'en plein XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que le gouvernement absolu était encore tout dans sa fleur, on pouvait voir, dans un coin de l'Allemagne, un petit Etat plus libre que le sont aujourd'hui beaucoup de Républiques.

A l'occasion des fêtes comme celles dont nous avons fait le récit, Zeltingen avait donc des foires, qui faisaient beaucoup de tort aux détaillants des localités environnantes.

Moyennant un droit très faible, des comédiens, des saltimbanques, des diseurs de bonne aventure étaient autorisés à établir leurs baraques sur la place publique, et de tous les environs les paysans accouraient pour goûter ces plaisirs qui chez eux étaient un fruit défendu.

La rivalité entre ces principautés voisines était si grande que si un malfaiteur de l'une réussissait à gagner le territoire de l'autre, il était sauvé et on en fit plutôt venu aux armes que de livrer le coupable.

La demeure du bailli, d'ailleurs, était un véritable asile que connaissaient fort bien les mar-

chants ambulants, les charlatans, les montreurs d'ours, les musiciens de village, les comédiens, et tous les vagabonds de Westphalie, du pays rhénan et de Souabe : tous accouraient sur cette terre de liberté ; si bien que Zeltingen était presque constamment inondé d'étrangers de toute espèce, bons et mauvais, plus souvent mauvais que bons.

A l'époque où se passe notre histoire, le petit bourg n'était point non plus privé de ces oiseaux de passage. Une grande foire avait eu lieu à l'occasion de la Saint-Jean ; elle devait se terminer le jour même de la fête ; et déjà, de tous côtés, les marchands et les comédiens s'apprétaient à plier bagage.

Au nombre de ces derniers se trouvait une troupe de saltimbanques dont le chef avait, pendant quinze jours, amusé les paysans ébahis par sa fécunde inexplicable et les tours burlesques de sa troupe.

Il s'appelait Hans Gœrgel et était incontestablement le plus bel ornement de la troupe qu'il dirigeait et qui, si elle était peu nombreuse, rachetait largement cet inconvénient par sa qualité ; les talents surpassant au nombre, lui, sa femme, ses deux filles, et un cinquième personnage qu'ils décoraient pompeusement du titre de premier Comique, suffisaient amplement à attirer tous les badauds de Zeltingen et des environs.

On avait fait de bonnes recettes ; le chef s'était en même temps copieusement délecté avec le fameux vin du pays et il se promettait bien d'y revenir.

Tout paraissait d'ailleurs lui réussir ; il y a des

moments où l'on a de la chance !

Peu de jours, en effet, avant la Saint-Jean, un grand bateau était arrivé de Cologne avec les bagages du nouveau juge.

Ce bateau devait s'en retourner le jour même de la Saint-Jean, après la messe, et comme il n'avait rien à remporter, l'intelligent Gœrgel vit là une bonne occasion de faire transporter économiquement sa baraque et sa troupe à Cologne, patrie de son épouse, et où l'on devait se rendre.

Notre saltimbanque saisit l'occasion, il fit marché avec le batelier, et le soir même, pendant que la foule se livrait aux réjouissances de la fin, Hans, en compagnie de tous ses artistes, homme et femmes, transporta sur le bateau tout l'outillage de sa profession.

A la maison du bailli, grande et assez imposante, attenait une construction tout en pierres dont l'intérieur ne formait qu'une seule et vaste salle.

A l'occasion des fêtes, ce bâtiment était transformé en auberge ; c'était là un moyen ingénieux d'écouler à bon prix le vin du bailliage ; il en résultait pour les autres aubergistes, fort nombreux dans la localité, un dommage considérable, car la concurrence du bailli était des plus redoutables ; les étrangers, en effet, comédiens et marchands, avaient tout intérêt à gagner les bonnes grâces du bailli ; si bien que la vaste salle ne désemplissait point toutes les fêtes durant, et ce petit commerce ne constituait point le moindre revenu du seigneur bailli.

(A suivre).

**La situation budgétaire.**

On lit dans le *National* :

Au moment où les membres de la commission du budget vont reprendre leurs travaux, nous leur soumettons les chiffres suivants qu'ils ne devront point perdre de vue un seul instant, durant l'accomplissement de leur mission.

La dette flottante de la France s'élève à près de 3 milliards, sur lesquels on compte 2 milliards 300,000 francs d'origine récente, et seulement 700,000 millions d'origine ancienne.

La charge totale des impôts qui pèsent sur les contribuables, en y comprenant les taxes départementales, dépasse 4 milliards par an.

Les dépenses annuelles, tant de l'Etat que de ses subdivisions, les départements et les communes se chiffrent par un total de 5 milliards, à l'ordinaire et l'extraordinaire.

Voilà l'état des finances publiques, tel qu'il se dégage d'une étude approfondie et minutieuse de nos budgets.

Quant au mirage des plus-values, les résultats de l'exercice 1881 montrent combien il est décevant et trompeur. Cet exercice, qui a réalisé plus de 229 millions de plus-values, et pour l'équilibrer, on a dû lui affecter des ressources provenant d'exercices antérieurs.

Le président de la commission du budget, M. Wilson, disait que le budget de 1882 devait être un budget « d'attente et de repos. » Nous allons plus loin encore. La situation financière de notre pays, dont nous venons de rappeler les traits principaux, exige impérieusement que ce soit un budget de sérieuses économies. Il ne suffit pas de s'arrêter dans la voie des dépenses; il faut, à tout prix, retourner en arrière, et renoncer à toutes les conceptions hasardeuses, si l'on veut éviter l'abîme des déficits. »

**SÉNAT**

Séance du 2 mai

Très peu de monde aujourd'hui au Luxembourg. Peu de sénateurs se sont donné la peine de venir assister à la reprise de la session.

On ne se doutait certainement pas qu'on assiste à une séance de rentrée.

Les couloirs sont déserts, et les bancs sont dégarnis. La discussion a cependant une importance exceptionnelle. Elle comprend d'abord, beaucoup de projets de lois d'intérêt local, les projets relatifs aux traités de commerce qui doivent être votés avant le 15 mai, date de l'expiration des prorogations, et enfin un projet de loi concernant la démolition des Tuileries.

Le président, M. Leroyer, monte au fauteuil à 3 heures 5 m. et ouvre immédiatement la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente, lu par M. Emile Lenoël, un des secrétaires, est adopté.

M. le président rappelle au Sénat la mort, survenue pendant la prorogation, de M. Bertauld, sénateur inamovible, procureur général à la cour de cassation, et de M. Bertrand, sénateur du Cantal.

Il retrace brièvement leur vie et exprime, au milieu des marques de sympathie de l'assemblée, les regrets que cette perte cause à leurs collègues.

M. Bozérian dépose deux rapports relatifs aux conventions littéraires conclues :

1° Entre la France et la Belgique;

2° Entre la France et le San-Salvador.

Il est procédé ensuite au tirage au sort des bureaux.

Samedi, à une heure, réunion dans les bureaux;

À 2 heures, séance publique.

La séance est levée à 3 heures 30 minutes.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

Séance du 2 mai

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Brisson.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux. M. le président invite la Chambre à fixer son ordre du jour.

Judi, à une heure, réunion dans les bureaux. A deux heures, séance publique : discussion des divers projets de loi d'intérêt local et de finances.

M. Humbert, garde des sceaux, dépose un projet de loi ayant pour objet la répression des outrages aux mœurs et donne lecture de l'exposé des motifs.

Les immunités accordées à la presse, ont été exploitées au profit des publications obscènes. Les voies publiques sont journellement déshonorées par des cris et des étalages scandaleux pour la morale publique.

La législation actuelle ne donne pas les moyens de réprimer efficacement ce désordre.

Le projet de loi tend à faire rentrer dans le droit commun les infractions de ce genre.

Le gouvernement demande la déclaration d'urgence. (Très-bien).

L'urgence est déclarée.

M. Guichard annonce qu'il adressera jeudi une question au gouvernement sur ce qui a été fait pour mettre en action la responsabilité ministérielle, au sujet des faits amputés à M. Caillaux, dans la reconstruction des Tuileries.

M. Chevandier demande la mise en tête de l'ordre du jour de la proposition de loi relative aux enterrements civils.

Cette proposition est mise à l'ordre du jour à la suite des projets de loi de finance.

La séance est levée 2 heures et demie.

**Revue des Journaux**

La République française estime que l'incorporation intégrale du contingent peut seule donner de bons cadres, de bons officiers, à moins de conserver sous les drapeaux cent mille vieux soldats, ce qui exigerait un surcroît de dépense de 150 à 200 millions par an.

La République dit que jamais le désarroi ne fut plus grand dans le monde parlementaire qu'au moment de la rentrée actuelle des Chambres.

Le Rappel espère que tous les députés et sénateurs seront assidus aux séances et que la session ne sera pas stérile. Dans notre société démocratique, ajoute-t-il, qui a encore besoin de guide et de conseil, les élus du suffrage universel doivent à la nation l'enseignement de l'exemple.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle réclame des réformes et non des interpellations. Il espère que s'il s'en produit une, elle sera brève. Dans tous les cas, dit-il, en terminant, nous croyons fermement que la Chambre se mettra résolument au travail et qu'elle donnera à la France les lois républicaines et démocratiques réclamées depuis si longtemps.

Le Soleil discute la question irlandaise, il dit que le rachat des terres par le gouvernement est une mesure socialiste au premier chef.

Le Parlement dit qu'il serait superflu de créer des conseil cantonnaux si on devait ne pas leur donner des attributions sérieuses et des ressources suffisantes. Certes, dit-il, il faudra toucher aux attributions des conseils généraux et municipaux, mais la vie propre du canton ne peut être constituée qu'aux dépens du département et des communes.

Le problème est délicat, mais nullement insoluble.

La République française constate qu'aux élections dernières, la France avait manifesté le désir d'avoir un gouvernement fort et qu'on ne l'a pas; un gouvernement qui pût affranchir l'administration des instances pressantes des députés contraints de tenir un compte excessif des intérêts individuels et qu'on est encore à le chercher. Bien plus, ajoute-t-elle, les vices et les abus ont repris leur marche ascendante, tout se détend, tout se divise, la République voulait l'homogénéité et on lui donne l'individualisme à outrance.

Le Journal des Débats croit que le système du service militaire réduit à 3 ans n'est pas applicable avec les rigueurs égalitaires. En effet, dit-il, dans un pays qui veut tenir son rang parmi les nations les plus civilisées du monde, on obtiendra difficilement que le recrutement du professorat et de toutes les carrières libérales soit entravé de cette manière et que la vie intellectuelle de ce pays soit sacrifiée au rêve chimérique égalité. Ou la loi, telle qu'elle est présentée, ne sera point votée, ou elle sera faussée déplorablement dans son application.

**Informations**

Paris, 3 mai

M. de Freycinet a reçu le bureau du comité français pour le traité de commerce franco-américain.

M. Lunet, correspondant de l'Abeille de la Nouvelle-Orléans, a exposé que l'opinion de l'Amérique semblait s'éloigner du système des tarifs élevés.

En conséquence le moment lui paraissait opportun pour travailler à l'amélioration des relations commerciales entre la France et les Etats-Unis.

M. de Freycinet a répondu qu'il était favorable à l'idée d'un traité de commerce entre les deux Républiques. Il approuvait donc avec satisfaction le changement qui s'était opéré dans l'opinion de l'Amérique. Il y avait lieu en conséquence de reprendre les pourparlers.

M. de Freycinet a dit en terminant, qu'il avait déjà entretenu M. Roustan de son désir à cet égard et qu'il allait lui donner des instructions précises à ce sujet.

La délégation s'est retirée très satisfaite des

déclarations de M. de Freycinet.

— Les procès relatifs à la faillite de l'Union générale, dirigée par M. Bontoux, sont commencés.

Les procès portent sur trois points :

1° Demande par les actionnaires de la nullité de l'augmentation du capital social;

2° Demande reconventionnelle, par d'autres actionnaires, de la délivrance d'actions nouvelles;

3° Demande du syndic, au nom des créanciers, que les souscripteurs soient tenus de verser le complément de leurs souscriptions.

Toutes les plaidoiries ont été prononcées.

Les avocats ont déposé leurs conclusions

Le tribunal a renvoyé le prononcé du jugement à une séance ultérieure.

— Divers journaux publient une lettre du général Galliffet disant :

« Il est parfaitement exact que j'ai conservé avec M. Gambetta les meilleures relations. A part cela, tout est faux dans la Gazette de l'Allemagne du Nord. »

L'article de ce journal aurait prétendu que M. Galliffet aurait dit que l'Allemagne cherchait à faire signer à M. de Freycinet un traité par lequel l'Allemagne garantirait à la France son intégrité territoriale en Europe et en Afrique, si la France réduisait son armée et promettait de ne conclure d'alliance avec aucune puissance.

Paris, 1<sup>er</sup> mai, soir.

MM. de Lacreteille et Ballce déposeront demain à la Chambre un projet de résolution invitant le gouvernement à rapporter les décrets ou ordonnances qui ont affecté aux cultes, en dehors des prescriptions du Concordat, des immeubles appartenant à l'Etat. Ces immeubles représentent une valeur de 67 millions.

Des décrets pourraient désaffecter 40 millions.

Une proposition de loi serait présentée plus tard pour désaffecter les 27 millions restant.

Un important procès de presse est venu aujourd'hui 4 mai devant le tribunal civil de Montpellier.

Il s'agit du procès intenté par le comte Mastai, neveu du défunt pape Pie IX, contre M. Léon Taxil, rédacteur de l'Anti Clérical, les imprimeurs et le gérant de ce journal pour une publication intitulée : Les Amours secrètes de Pie IX, par un ancien camérier secret du pape, » publication dans laquelle Pie IX est représenté comme un pape faussaire, adultère et assassin.

Déjà le 29 décembre 1881, le tribunal a condamné par défaut M. Taxil à 60,000 fr. de dommages-intérêts, à l'insertion du jugement dans 60 journaux, au choix du demandeur, et à l'interdiction de la publication de ladite publication sous peine de 100 fr. de dommages par jour de retard à partir de la signification du jugement. Le 16 mars dernier, l'affaire revint sur opposition des défaillants qui provoquèrent un incident d'audience à propos de la nationalité du demandeur dont ils exigeaient caution.

Le tribunal fit droit à cette demande; il fixa la caution du comte Mastai à 500 francs et renvoya l'affaire, qui sera plaidée définitivement le 4 mai. M. Taxil sera défendu par M<sup>e</sup> Delattre, avocat, député de Paris; le comte Mastai, par M<sup>e</sup> Robinet de Cléry. L'affaire tiendra plusieurs séances.

**L'AFFAIRE GIFFARD.**

La levée de scellés a été opérée hier au domicile de M. Henry Giffard, par M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, en présence des exécuteurs testamentaires et des nombreux légataires du défunt.

On sait que M. Giffard a laissé la majeure partie de sa fortune à l'Etat, qui était représenté à cette opération par des fonctionnaires appartenant au service du Domaine.

L'enquête judiciaire, au sujet des détournements présumés, continue.

— A la suite de la déposition faite par M. de Fonvielle à M. Ragon, juge d'instruction sur les circonstances qui ont précédé la mort de M. Giffard, la bonne qui avait été l'objet d'un mandat d'amener a été remise en liberté.

Le président du conseil vient d'envoyer 500 fr. aux familles des marins du Havre victimes de la dernière tempête en allant secourir un brick en détresse.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET FAITS DIVERS.

**ÉLECTION DES MAIRES DANS LE DÉPARTEMENT**

Résultats connus

Cahors. — M. Sirech, maire; Costes et Mazières adjoints.

Castelnau. — Election fixée au 14 mai.

Catus. — id.

Lalbenque. — id.

Cazals. — Calmeilles, maire; Lougé, adjoint.

Lauzès. — Lalo, maire; Galtié, adjoint.

Limogne. — Pradines, maire; Vinel, adjoint.

Luzech. — Bergon, maire; Bessières, adjoint.

Montcuq. — Valat, maire; Boudou, adjoint.

Puy-l'Évêque. — Deloncle, maire; Delsol, adjoint.

St-Géry. — Dilhac, maire; Cambornac, adjoint.

Bretenoux. — Chariat, maire; Durieu, adjoint.

Cajarc. — Duphénieux, maire; Bruel, adjoint.

Figeac. — Teilhard, maire; Toortonde et Vival, adjoints.

Lacapelle. — Frayssa, maire; Granié, adjoint.

Latronquière. — Roussilhe, maire; Andrieu, adjoint.

Livernon. — Vayssié (Jules), maire; Reveilhac, adjoint.

St-Céré. — Soulhac, maire; Lherm et Veyrac, adjoints. — Taurand, adjoint spécial.

Gourdon. — Calmeilles, maire; Lascombes et Linol, adjoints.

Gramat. — Calmels, maire; Ayroles et Lavayssières, adjoints.

Labastide-Murat. — Docteur Alayrac, maire; Lacarrière, adjoints.

Martel. — Lachèze, maire; Laplagne et Aussel, adjoints.

Payrac. — Iscard, maire; Serres, adjoint.

St-Germain. — Bories, maire; Cocula, adjoint.

Salviac. — Coniac, maire; Cambrouse, adjoint.

Souillac. — Espitalié, maire; Olive et Lavayssières, adjoints.

Vayrac. — Lacambre, maire; Bouysson et Lacroix, gendre, adjoints. — Pagès, adjoint spécial à Mezels.

Notre compatriote, M. Planacassagne, sous-préfet de Soissons, est nommé sous-préfet de St-Flour.

Nos sincères félicitations.

Par décret, en date du 1<sup>er</sup> mai 1882, rendu sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, M. le capitaine de vaisseau de Marquessac, a été promu au grade de contre-amiral.

— M. Deloncle (Antoine-Charles-Louis), enseigne de vaisseau, a été promu au grade de lieutenant de vaisseau. (3<sup>e</sup> tour, choix.)

Par décision de M. le ministre des Postes et des Télégraphes, en date du 22 avril 1882, des bureaux télégraphiques ont été créés à Albas et à Prayssac.

On lit dans le *Gourdonnais* :

Nous apprenons avec un profond regret, la mort de M. Barthal, percepteur de Gourdon.

Fonctionnaire d'élite et travailleur infatigable, M. Barthal s'était attiré l'estime et l'amitié de ses concitoyens.

On écrit de Vayrac :

Vendredi soir, à sept heures et demie, une explosion formidable de pétrole a mis en émoi et jeté l'épouvante dans la ville de Vayrac (Lot).

Pendant quelques secondes, la population a été prise de terreur et a cru à un tremblement de terre. Cette terrible explosion venait de se produire au sous-sol de la maison Mazeyrac,

ferblantier-lampiste, place de l'Hôtel-de-Ville et avenue de Condat.

Tout le monde se porta au secours des malheureuses victimes dont on entendait les cris; durant quelques secondes, on hésita à s'approcher craignant une autre explosion. Un soupçon terrible dévorait les assistants: une fumée épaisse s'échappait du sous-sol et des magasins et on craignait que cette fumée ne fût suivie d'incendie; heureusement la force de l'explosion l'avait étouffé.

Aussitôt la fumée dissipée, on put secourir les victimes et se rendre compte des désastres. Le fils Mazezac fut retiré des débris, la figure complètement brûlée et une main ne tenant plus que par quelques nerfs; le père Mazzeras, brûlures et contusions; deux ouvriers du magasin, projetés au beau milieu de la place, avec contusions graves.

Des scènes indescriptibles se produisirent; Mme Mazezac qui se trouvait au second de sa maison, affolée de terreur, descendit au premier et traversant les bureaux de banque occupés par le comptoir de Vayrac, se rendait sur le balcon et de là, précipita sa jeune fillette dans la rue, heureusement que le jeune directeur du comptoir put retenir l'enfant et donner le temps aux voisins de pouvoir la recevoir dans leurs bras. La pauvre fillette s'étant vu précipiter dans le vide, s'était cramponnée aux barreaux du balcon et il fut très difficile de lui faire lâcher prise. Les dégâts matériels sont considérables.

AGEN. — Dans sa séance du 20 avril dernier, le Conseil général, sur la proposition de M. Monteil, a émis un vœu tendant au maintien de la Cour d'appel d'Agen.

MOISSAC. — Un jeune Moissageais, M. Firmin Bouisset, élève de l'École des Beaux-Arts de Paris, vient d'avoir un tableau admis au Salon.

TOULOUSE. — On signale une étude intéressante sur le divorce et la séparation de corps dans l'histoire et dans la loi, par M. Gabriel Depeyre. Elle est éditée par la librairie Larose, à Paris.

M. Gabriel Depeyre est le fils de notre compatriote M. Depeyre, ancien député de la Haute-Garonne, ancien ministre de la justice et ancien sénateur du Lot.

— Le premier numéro du *Salut viticole du Midi*, fondé par M. C. Barthet, vient de paraître.

RODEZ. — Dimanche un détachement du 81<sup>e</sup> de ligne a quitté notre ville. Il se rend à Port-Vendres, afin de s'embarquer pour l'Afrique.

Dans son audience du 27 avril dernier, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi d'Anaïs Sirben veuve Mamon, condamnée aux travaux forcés à perpétuité, dans la dernière session de la Cour d'Assises de Lot-et-Garonne, pour complicité d'assassinat du sieur Mamon, son époux.

MAISON CENTRALE DE RIOMS. — La mort de l'ex-commandant Apté a rappelé l'attention sur les condamnés de l'affaire du « Scandale de Bordeaux », ou du moins sur les principaux. Voici les nouvelles que nous pouvons donner à cet égard; Henriquez, l'ancien pharmacien, est fort épuisé; il est atteint d'un commencement de phthisie. Henri ne se laisse pas abattre et continue à protester de son innocence. Sa santé est excellente. Apté, à cause de sa mauvaise santé, n'avait pas été soumis au régime des autres condamnés; il était employé dans les bureaux de la prison. De même Henriquez a été placé dans l'administration des vivres.

AVIS.

Des concours seront ouverts en 1882, aux dates ci-après indiquées, pour la nomination de professeurs d'agriculture dans les dix départements suivants:

- Gard, à Nîmes, le 26 juin.
- Seine-et-Marne, à Melun, le 24 juillet.
- Vosges, à Epinal, le 31 juillet.
- Puy-de-Dôme, à Clermont, le 7 août.
- Cantal, à Aurillac, le 16 août.
- Charente, à Angoulême, le 16 août.

Eure, à Evreux, le 16 août.  
Vendée, à La Roche-sur-Yon, le 16 août.  
Orne, à Aençon, le 22 août.  
Haute-Vienne, à Limoges, le 22 août.

On vient d'importer en France une plante qui est appelée à rendre les plus grands services.

Elle est de la famille des apocynées, et originaire de la province de la Catamarca (République Argentine), où elle est employée dans la médecine populaire, sous le nom de *quebracho blanco*.

Cette substance est souveraine dans l'asthme spasmodique. Les nombreuses observations qu'on vient de faire, prouvent que rien n'est supérieur à cette plante, pour améliorer les troubles respiratoires, soit dans les cas de dyspnée cardiaque ou nerveuse, d'anévrisme de l'aorte, de pharyngite, de pneumonie, d'hystérie et de phthisie au deuxième degré.

Cet agent, si puissant et si précieux sur les centres respiratoires, ne saurait être trop préconisé.

L'administration vient de prescrire l'application d'une nouvelle invention qui est appelée à rendre de très importants services à la navigation. Sans même quitter son cabinet, on peut suivre minute par minute les variations des cours d'eau sur un point donné, avec le *fluviomètre*. Cet appareil consiste principalement en une boule métallique flottante, reposant sur l'eau et suspendue par une longue chaîne à une poulie mobile.

Le flotteur monte et descend; la poulie décrit des mouvements alternatifs, enregistrés par des engrenages dont les dents déterminent des contacts électriques, susceptibles de se transmettre à n'importe quelle distance.

On comprend quelle est l'importance d'une pareille application, l'orsqu'on a à redouter des inondations ou n'importe quels changements sur les cours d'eau.

Dernières Nouvelles

Paris, 3 mai, soir.

A Hong-Kong, les français ont pris Hanoi après deux heures de bombardement.

— Le monopole des tabacs, expirant le 1<sup>er</sup> janvier prochain, le gouvernement demandera la prorogation jusqu'en 1893.

— Le général Gallifet commandera les grandes manœuvres de cavalerie qui auront lieu au Bléré, près Nantes.

— Un télégramme de Londres dit que les députés irlandais ont été libérés hier. L'opinion est fort émue et l'impression générale est que la solidité du cabinet est compromise si l'apaisement n'est pas obtenu en Irlande. Tous les journaux, excepté le *Daily News*, blâment la politique irlandaise du cabinet.

— Une dépêche de Tunis dit que les derniers avis de Tripoli constatent que l'effectif des troupes turques dans la Tripolitaine a été diminué par suite du rembarquement de plusieurs bataillons pour Constantinople.

— Le *Journal de St-Petersbourg* dit que le projet de M. Barrère sur la navigation du Danube a été remis samedi dernier au ministre des affaires étrangères.

On télégraphie de Rome au *Daily News* du 2, que la ville de Rome toute entière s'occupe d'un scandale sans précédent.

Dimanche soir, pendant que M. Bacelli, le ministre de l'instruction publique, se trouvait avec son secrétaire, derrière le Panthéon, pour visiter le fouilles; le professeur Sbarbaro s'est approché du ministre pour lui cracher au visage.

Il le manqua, néanmoins, et le secrétaire seul a été atteint. En raison de cette offense, le professeur Sbarbaro a été arrêté hier matin.

LA SANTÉ DU PAPE.

On télégraphie de Rome au *Standard*: Après avoir célébré la messe, le pape a été pris de faiblesse et est resté quelque temps sans connaissance. Son médecin a déclaré cependant que ce ne serait qu'un malaise passager.

Bourse de Paris.

Cours du 4 mai.	
Rente 3 p. %	83.70
— 3 p. % amortissable	83.85
— 3 p. % amort. nouveau	00.00
— 4 1/2 p. %	113.00
— 5 p. %	116.00

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 3 Mai 1882.

Un mouvement de reprise se dessine sur le groupe de valeurs visé par les spéculateurs à la baisse. Le Crédit de France est en butte à des animosités injustifiées. Le rapport qu'il vient de présenter à ses actionnaires fait ressortir sa puissante vitalité. Sa fusion avec le Crédit de Paris et la Banque romaine lui assure d'énormes économies et groupe des forces très sérieuses. Un appel de fonds ne peut qu'affermir une institution intéressée dans des affaires telles que la Grande Imprimerie, la Société des Lavois publicis, etc., et les cours doivent forcément monter.

La cherté de l'argent a profité à la Banque de France; elle s'est élevée jusqu'à 5.500; les autres institutions de crédit ont fléchi; le Foncier, coté maintenant libéré de 400 fr., a reculé à 4.470, la Banque de Paris à 4.220 le Lyonnais à 760, la Banque ottomane à 795. Le Crédit Général Français, le Crédit de Paris et la Banque romaine ont bénéficié d'un certain nombre de rachats.

La Banque hypothécaire délivre des bons de caisse 5 0/0 qui produisent un gros revenu avec la plus grande sécurité.

Les chemins sont restés à peu près stationnaires. Le Suez qui s'était avancé jusqu'à 2.780 est revenu à 2.735, le mois d'avril a produit 5.816.000 fr. contre 4.360.000 fr. en 1881.

Les offres ont remené le 5 0/0 italien à 90.40, le 5 0/0 turc à 13 15, l'Unifiée égyptienne à 3 19.

L'affaire du percement de l'isthme de Corinthe à laquelle le Comptoir d'escompte accorde un patronage qui ne se prodigue pas, nous paraît digne de fixer l'attention des Capitalistes. — Le caractère d'utilité de cette entreprise ressort d'une manière incontestable de ce fait historique que les Romains tentèrent, sous l'empereur Néron, de faire disparaître cette barrière naturelle qui entrave le commerce maritime de cette partie de la Méditerranée. — D'après le tracé adopté, le canal percé au travers de l'isthme de Corinthe ne mesurerait qu'une longueur de 6342 mètres, mais il abrégerait de 342 kilomètres, la route maritime entre l'Adriatique et le Pirée. Constantinople et la mer Noire et de 478 kilomètres, la route entre Marseille et le Pirée. — Ces abréviations d'itinéraire comporteront pour les navires des avantages économiques de toute nature qui compenseront largement le péage fixé à 0,75 par tonne. — Le trafic maritime qui serait susceptible d'utiliser le canal de Corinthe, est évalué à 10 millions de tonnes. Or en admettant que 6 millions de tonnes seulement emploient la nouvelle route plus courte, plus sûre et plus économique les répartitions de bénéfices à faire aux actionnaires pourraient s'élever à 14 0/0. — La question des dépenses de l'établissement du canal ne comporte aucun aléa la construction étant garantie par deux grandes Sociétés Françaises pour un prix à forfait. Ajoutons que M. de Lesseps, appréciant toutes les conditions favorables de cette entreprise, lui a donné une sorte de consécration en acceptant la présidence honoraire du conseil d'administration. Nous sommes donc persuadés que les capitaux de placement trouveront dans l'émission faite par le Comptoir d'escompte des 60,000 actions de la Société du canal de Corinthe, l'occasion de s'employer d'une manière aussi sûre qu'avantageuse.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.  
L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.  
Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.  
Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.  
On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.  
PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:  
1<sup>re</sup> édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.  
4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.: S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

VARIÉTÉS

LE QUERCY EN 1699

Extrait du Mémoire de la Généralité de Montauban

DRESSÉ PAR ORDRE DE M. LE DUC DE BOURGOGNE, EN 1699. — (Suite).

On sait que la Guyenne par un privilège général qu'elle s'étend sur toute la généralité de Montauban, est affranchie de gabelles; le Rouergue même jouissait originellement de cette exemption, mais la facilité que le peuple de cette province trouva à prendre son sel des voituriers de Languedoc qui le chargeaient à Peccais, fit qu'il cessa de le tirer du Poitou où le reste de la Guyenne le prend ordinairement. Ils y trouvaient un double avantage en ce que la voiture n'augmentait pas de beaucoup son prix, et que c'étaient ces mêmes voituriers qui se chargeaient au retour de leurs marchandises.

A l'égard des trois élections de Quercy où le sel remonte de Brouage par les rivières du Tarn et du Lot, le sel qui s'y débite, paie à l'un des bureaux établis à Aiguillon, Moissac et Montauban, un droit par pipe qui est employé à acquitter les gages du présidial de Montauban. L'adjudication de ce droit se fait au rabais devant l'intendant de trois en trois ans, à la seule condition de payer les gages au présidial, et cela fait que ce droit n'est pas fixe. On le nomme vulgairement *quarentin*, parce qu'il allait autrefois à 40 sous par pipe, il est à présent réduit à 24 s. 6 deniers. Le vin est franc dans toute l'étendue de la généralité, et ne paie aucun droit d'entrée ou de sortie, ni de vente en gros ou en détail. Il y a néanmoins quelques communautés qui par d'anciens privilèges ou à titre d'octroi, lèvent des droits très-modiques sur les entrées, mais il n'en revient rien au profit du roi. La seule chose qui interrompt la vente du vin est que dans les villes situées proche des grands vignobles, il y a ordinairement défense d'y entrer ou consommer d'autre vin que celui du territoire; cet usage a été sagement introduit pour favoriser la consommation sans laquelle une partie de vin serait perdue.

Il y a des foires et marchés dans toutes les villes et gros bourgs de la Province pour la commodité du commerce, le débit des denrées et la vente des bestiaux.

La vente ou distribution du tabac rapporte de 29 à 30,000 livres par an.

A l'égard des chemins, l'auteur s'explique en termes qui font présumer qu'ils sont plus mauvais dans cette généralité que dans aucune autre du royaume. La raison qu'il en donne est que la plus grande partie du terrain est occupée par des hautes montagnes ou des collines pierreuses, et que les plaines s'y détrempe plus aisément qu'ailleurs par la chute des pluies, de sorte que les dépenses de la guerre ayant diverté les fonds que l'on employait ordinairement à l'entretien des grandes routes, elles se sont entièrement gâtées et sont à peine praticables aux courriers et gens de cheval. Tant s'en faut que les voitures de charrette puissent être d'usage dans ce département. Il estime donc que la province n'a aucun besoin si pressant que le rétablissement des chemins, à quoi il sera nécessaire d'employer des sommes considérables.

Quant aux ponts, il cite trois ponts à Cahors, et un à Cajarc dont il ne reste que les piles, quoique le lieu soit un très grand passage de troupes, et trois ponts à Figeac sur le Célé.

M.-J. BAUDEL.

21 RÉCOMPENSES

1<sup>er</sup> PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR  
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN  
DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



MÉDAILLE D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE  
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

PHOTOGRAPHIE  
**HONORÉ & FILS**

BORDEAUX, Place Dauphine, 15, 16 et 17

CAHORS, Boulevard Sud, maison Mire

Par suite du départ de M. BONNEMER, M. HONORÉ, avec le concours de son Fils, reprend la direction de son ancien établissement à Cahors, boulevard Sud, et conserve ses ateliers à Bordeaux, 15, 16 et 17.  
Les plus grands soins seront apportés dans l'exécution des travaux photographiques qu'on leur confiera.

PORTRAITS DE TOUTES DIMENSIONS

Peinture à l'huile. — Aquarelle. — Reproductions. — Paysages.

Ouverture de l'atelier de Cahors, Samedi 8 Avril

**BAYLES, J<sup>NE</sup>**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liquours en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS

DE LA MAISON CHRISTOPHE ET RÉARGENTURE.

BIJOUTERIE RELIGIEUSE

ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,

TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT

DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.

Maison de confiance

**O. DELORD**

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

LIQUEUR de GILIS; guérit Chevaux, Couronnés, Blessés. 2 fr., dans les Pharmacies.

**GUÉRISON CERTAINE et RADICALE** de toutes les affections de la peau, des **PLAIES** et **ULCÈRES VARIQUEUX** qui sont souvent considérés comme incurables par les plus célèbres médecins. Ce traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des plus petites bourses et dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration très sensible. S'ad. à M. LENOIR-MAND, Méd.-Pharmacien à TOURNAN (Seine-et-Marne) Traitement par correspondance.

LA

**VELOUTINE**

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.

**CRÉDIT DE FRANCE**

Société anonyme : Capital 75 Millions  
Siège social: 16-17, rue de Londres, PARIS

Le CRÉDIT DE FRANCE reçoit les Titres en Dépôt, encasse les Coupons, exécute les Ordres de Bourse sans commission, ouvre des Crédits sur garanties, délivre Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays. Il reçoit les Dépôts d'argent et délivre des Bons de Caisse à Échéance Fixe, au porteur ou nominatifs, au gré des demandeurs, au coupure de 100, 500, 1.000, 5.000, 10.000 et 20.000 francs, avec coupons d'intérêt payables par trimestre, à tous ses guichets.

L'intérêt sur les Dépôts de Fonds est fixé comme suit :  
5% Sur les dépôts à 2 ans et au-delà;  
4% id. de 1 an à 25 mois;  
3% id. de 6 à 11 mois;  
2% id. remboursés à vue dans les Succursales;  
1 1/2% id. remboursés à vue au Siège social.

**LE MONITEUR DES VALEURS LOTS**

Organe financier du Crédit de France PARAIT TOUS LES DIMANCHES

Il publie les Cours de la Bourse, une Revue des Valeurs cotées et la Liste officielle de tous les tirages. ABONNEMENT

Pour la France et l'Étranger: Un Franc par An. 150,000 ABONNÉS

On s'abonne à Paris, au Siège Social; en province, aux Succursales et dans tous les bureaux de Poste.

**CABINET CHARNEAU ET C<sup>ie</sup>**

Maison en fondée 1860

15, Rue Montmartre, 15, Paris

A tous négociants et industriels désireux de donner de l'extension à leurs affaires, on offre: Commanditaires, Associés et Employés intéressés.

DEMANDES PRESSÉES:

Un associé ou intéressé pour grande maison de toiles et coutils avec 30 à 40,000 francs, position de 15,000 francs par an.  
Un gérant pour grande usine, position de 6000 francs.

Un inspecteur pour cercle, 500 francs par mois et la table.

Un associé ou intéressé pour cabinet d'affaires, existant depuis 20 ans, 350 francs par mois et bénéfices.

Positions d'avenir. — Garanties morales et pécuniaires exigées.

CHARNEAU et C<sup>ie</sup>, 15, rue Montmartre, Paris.

**ŒUFS A COUVER**

De belles et excellentes Poules de Houdan, race pure, à 5 fr. les 12 et 10 fr. les 25.

Petits Poulets à 14 fr. les 12 et 27 fr. les 25. Emballage spécial compris.

Bonne arrivée garantie.

Boursier à Houdan (Seine-et-Oise), 15 médailles. — B 531.

Propriétaire-Gérant A. Layton.

**FABLES ET AUTRES POÉSIES**

EN PATOIS DE CAHORS

par

M. l'abbé A. HÉRÉTIÉ.

Prix 1 fr. 25, en Librairie.

**MAISON DES 100.000 PALETOTS**

CAHORS, Boulevard Nord.

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843  
RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.  
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE.

Tous les Envois sont faits franco.

**DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT** de M. L. COMBARIÉ archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

**CARTE DU LOT**, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

**NOTES** pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M. J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

**TABLÉAU OFFICIEL DES DISTANCES** de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

**LE QUERCY AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789.** — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIÉ, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre: 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

**GOURDON ET SES SEIGNEURS** du X<sup>e</sup> siècle au XIV<sup>e</sup> siècle par MM. L. COMBARIÉ et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

ARTICLES DE MÉNAGE & DIVERS

(Extrait du Catalogue des 31 Rayons)

Appareils Hydrothérapie	Baignoires à gorge zinc poli avec savonnettes.....	depuis 42 » la pièce
	Id. Id. zinc peint avec appareil fixe.....	100 »
	Appareils hydrothérapiques à pression.....	195 »
	Appareils hydro-hygiéniques plants, de cuirrogé, Système Gaston Bozrian, S. G. D. G.....	145 »
	Lessiveuses à couronne, avec ou sans foyer, nouveau système breveté S. G. D. G.....	12 » s foyer
	Timbres à glace 35/50, pr conserver les aliments.....	75 » la pièce
	Barattes chéno, forme tonneau.....	25 »
	Aménagements ottomans, recouverts cramoisi, composé de: 1 canapé, 2 fauteuils et 4 chaises décorées.....	180 » l'ameub.
	Toilettes, chéno-ciré, 0 <sup>m</sup> 65 à réservoir et éject d'eau, dessus marbre, cuvette laquée.....	135 » la pièce
	Melles de dames, 2 chéno, noires.....	41 50
	Id. Id. fines, 2 chéno, recouvertes parchemin 0 <sup>m</sup> 70.....	75 »
	Valises toile grise (dites réservistes).....	8 75
	Id. placage recouvertes parchemin 0 <sup>m</sup> 50.....	48 »
	Id. peau de porc, coins nickelés, 0 <sup>m</sup> 55.....	24 »
	Voitures d'enfant, garnies moleskine tendue.....	14 50
	Id. Id. tournantes, capitonnées à perles, roues caoutchoutées, avec ombrelle.....	100 »
	Stalles d'écurie, chéno, panneaux platane, à volutes.....	140 »
	Rateliers en fer hexagone bronzé.....	27 »
	Couvertures coutil rayé pour chevaux.....	11 50

COLLECTIONS RÉUNIES DES ARTICLES DE MÉNAGE, JARDIN, CHAUFFAGE etc., 31 RAYONS DE VENTE

A LA

**MÉNAGÈRE**

20, Boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris.

MOBILIER COMPLET

ENVOI DU CATALOGUE

INSTALLÉ EN APPARTEMENT AU 2<sup>e</sup> ÉTAGE

PRIX FIXE MARQUÉ

ARTICLES DE JARDIN

(Extrait du Catalogue des 31 Rayons)

Bancs de jardins, 2 lames.....	depuis 9 » la pièce
Bancs dits de square.....	18 50
Bancs dits de square, à tente abri, brevétés S. D. G.....	120 »
Chaises-pliantes, fer et bois, peinture jone.....	3 75
Chaises en fer, siège feuillard, peinture verte.....	4 »
Id. Id. siège à ressorts, peinture jone, dossier AX siège canné, peinture jone.....	12 50
Chaises en rotin, cannage indien, à médaillon, grand modèle.....	7 40
Floconnes plantes, siège et dossier cannés, bois vernis.....	8 »
Tables rondes perforées, avec parasol coutil rayé.....	30 »
Tables en rotin, cannage indien, avec parasol monture cuivre, 2 <sup>m</sup> , 25 diamètre, avec rideau.....	38 »
Fauteuils à tête de repos, façon bambou vernis, toile rayée.....	184 »
Grands pour fleurs (tout fer et fer et bois) articulés, peints.....	13 75
Bains de mer en osier, 1 place.....	10 »
Socles en fonte ornements, bronzés argent.....	23 »
Courpes en fonte, bronzées.....	25 »
Vases en fonte, modèle riche, bronzés argent.....	3 75
Griffage mécanique, galvan. 3 torsions, larg. 0 <sup>m</sup> 80.....	42 »
Stores bois, peinture verte, largeur 1 mètre.....	40 le m. cou.
Tondeuses archimédiennes pour le gazon, 0 <sup>m</sup> , 20.....	1 40
Aménagements de kiosques, Rondes-points, Pelouses Jeux, Outils, Pompes Tuyaux Caoutchouc, etc.	60 » la pièce.